



**CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Avis n° 46

portant sur les aides à la RDI et les budgets y consacrés en Région bruxelloise

Cet avis a été préparé par le groupe de travail budget et adopté le 22 avril 2015.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Secrétaire d'Etat de la Recherche, Madame Fadila Laanan, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative à la consommation du budget RDI régional et l'adéquation des différentes formules de soutien y afférentes aux besoins des entreprises innovantes en région bruxelloise.

1) Introduction

Comme préparation pour ce groupe de travail, Innoviris a élaboré une note synthétique qui met en avant la question de la consommation de son budget. Dans cette note, il est expliqué qu'Innoviris est confronté à une double problématique en matière budgétaire :

- 1) Les crédits d'engagementⁱ utilisés sont inférieurs aux crédits d'engagement des budgets finalisés : le montant total correspondant aux demandes de projets subsidiés est inférieur au budget prévu;
- 2) L'ensemble des crédits d'engagement n'est pas liquidéⁱⁱ, car certains projets sont revus à la baisse ou arrêtés (désengagement au sein des projets) ou la ventilation budgétaire initiale diffère de la ventilation effective.

L'objectif fixé par le groupe de travail était d'analyser la situation au niveau de la problématique des engagements. C'est effectivement au niveau des outils et mesures de promotion à la RDI que les recommandations proposées dans cet avis auront la plus grande influence sur le comportement des entreprises et sur l'impact des moyens mobilisés au bénéfice de la Région. Le taux de désengagement des budgets engagés pour les projets RDI au sein des entreprises reste relativement faible (en moyenne 6%) et ne pose pas de problème en soi.

Au niveau des engagements budgétaires, les budgets de financements accordés au monde académique sont épuisés à quasi 100% mais au niveau de ce type d'acteur le problème des liquidations et désengagements est plus présent. Le conseil préconise un travail bilatéral entre les représentants académiques et Innoviris afin d'optimiser l'utilisation des crédits engagés.

2) Etat de la situation

Le tableau 1 donne un aperçu global de la consommation budgétaire d'Innoviris depuis 2010. Il met en évidence que pour la plupart des programmes de RDI destinés aux entreprises, le budget prévu pour financer les projets est utilisé à plus de 90%. Au niveau de programme Connect, il est à noter qu'après une phase de démarrage, Innoviris a su en 2013 trouver un bon taux d'engagement.

Un problème important est clairement visible au niveau du programme Shape - avance récupérable. Depuis des années, cette formule est systématiquement sous-utilisée. Il importe donc d'analyser les motivations des entreprises et trouver des pistes pour activer l'utilisation de ce type de financements aux entreprises.

Tableau 1 : Consommation budgétaire - Engagements utilisés (exécution budgétaire) / Engagements finaux (budget finalisé) (%), projets industriels

AB	Description AB	Programmes	2010	2011	2012	2013
02 001.38.01.3132	Recherche industrielle	Explore	99,7%	99,6%	81,1%	99,6%
02 001.38.02.3132	Programme Eurostars	Eurostars, Artemis	0,0%	83,2%	99,9%	99,8%
02 001.38.03.3132	Faisabilité et Brevets	Etudes de faisabilité – Evaluate, Dépôt de brevets - Protect	63,4%		99,7%	
02 001.38.05.3132	Développement expérimental	Shape (subside)	90,4%	99,2%	80,6%	94,1%
02 001.38.06.3132	Innovation de procédé et d'organisation	Upgrade		98,9%	89,6%	98,8%
02 001.38.07.3132	Droits propriété intellectuelle PME	Dépôt de brevets - Protect	96,6%	99,4%	99,7%	100,0%
02 001.38.08.3132	Jeunes Entreprises Innovantes	Rise		100,0%	95,5%	100,0%
02 001.38.10.3132	Partenariats internationaux	Connect		91,1%	40,6%	79,0%
02 001.40.01.8112	Développement expérimental	Shape (avance récupérable)	58,4%	48,2%	60,3%	0,0%
02 001.53.04.4430	Partenariats internationaux universités	Connect		60,5%	57,3%	96,6%
Total général			84,5%	84,5%	80,6%	78,6%

Source : Base de données Innoviris

3) Enquête

Afin de pouvoir mettre en évidence le profil des entreprises innovantes et leurs besoins en matière de financement, une enquête a été lancée en janvier 2015 par la cellule politique et monitoring d'Innoviris. Ceci était couplé à une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires d'Innoviris.

Le panel était composé des contacts d'Innoviris, d'une liste d'entreprises affiliées chez Agoria et d'une sélection des entreprises de la constructionⁱⁱⁱ. Les autres membres du groupe de travail ont également été invités à faire suivre l'enquête auprès de leurs contacts via un lien anonyme.

La section ci-dessous reprend les principaux résultats de l'enquête (au 23/02/2015).

Répondants et profils

Au 23/02/2015, 93 entreprises ont répondu à l'enquête. Parmi ces répondants, 72 faisaient partie de la liste des contacts d'Innoviris, du secteur de la construction et d'Agoria. Pour ce groupe, le taux de réponse atteint 15%. En plus de cela, 21 entreprises ont rempli l'enquête de manière anonyme via les autres membres du groupe de travail.

Profil des répondants (n = 93) :

- 55% d'entreprises comptent de 1 à 9 travailleurs ;
- Secteurs d'activité principaux : Programmation, conseil et autres activités informatiques (23%) ; Activités d'architecture et d'ingénierie (18%) ; R&D scientifique (6%), etc. ;

- 38% des entreprises sont actives depuis moins de 6 ans, 27% depuis 6 à 15 ans.

Type d'innovation

78% des entreprises qui ont répondu à l'enquête (n=90) déclarent un comportement proactif d'innovation (stratégie explicite d'innovation, recherche de solutions innovantes, développement de nouveaux produits, etc.). Parmi les répondants, 87% ont introduit une nouvelle innovation ces 5 dernières années (n=90).

Ces nouvelles innovations étaient principalement des innovations de produits (82%) mais les autres types d'innovation sont également fortement représentés : innovation de procédé (45%) ; innovation d'organisation (32%) et innovation de commercialisation (28%) (n = 76).

Les innovations de produit et de commercialisation sont proportionnellement plus souvent explicitement communiquées aux clients comme des nouveaux produits /services (dans respectivement 49 et 57% des cas). Par contre, les innovations de procédés et d'organisation sont plutôt perçues comme des solutions innovantes qui pourraient être appliquées ou utilisées dans d'autres projets (dans respectivement 67 et 74% des cas). Il est important de noter qu'un quart des innovations de produits sont des solutions uniques pour un problème ou une question spécifique.

Objectifs de l'innovation et freins à l'innovation

Pour les entreprises interrogées, les objectifs principaux de l'innovation sont les suivants (n=74) :

- Augmenter la part de marché de l'entreprises, accéder à de nouveaux marchés (64%) ;
- Création de valeur pour le client (meilleur rendement, meilleure qualité,...) (54%- ;
- Augmenter la gamme de biens et services (42%) ;
- Améliorer la qualité des biens et services (42%) :

Les quatre freins principaux à l'innovation sont les suivants (n=83) :

- Manque de moyens financiers (78%) ;
- Manque de ressources humaines (49%) ;
- Manque de temps (43%) ;
- Manque de soutien (recherche des partenaires, soutien technique,...).

Soutien public

81% des entreprises consultées ont fait appel au soutien des autorités publiques dans le cadre de leurs activités d'innovation (n=79). Dans 98% des cas, ce soutien était régional. La raison principale de l'absence de recours à un soutien public est la méconnaissance de ces possibilités de soutien (40%, n=15). 86% des répondants déclarent connaître Innoviris (n=79). 94% des répondants déclarent que les subsides directs sont la forme d'aide la plus adaptée à leur projet d'innovation (n=79). Cependant d'autres formes d'aides semblent également adaptées aux projets d'innovation des entreprises : avances récupérables (21%) ou chèques innovation (24%) (n=78).

Satisfaction

80% des entreprises interrogées ayant introduit une demande de soutien auprès d'Innoviris se montrent globalement satisfaites (38%) à très satisfaites (42%) (n=55). Le point d'attention le plus important concerne la durée de la procédure.

Des résultats de cette enquête, le Conseil a formulé quelques recommandations.

4) Recommandations

Le Conseil souhaite mettre en évidence 4 points d'importance :

- Une attention particulière devra être accordée à la **promotion et la communication** des programmes de financement d'Innoviris. La mission d'Innoviris et le cadre dans lequel un projet peut être introduit doivent clairement être communiqués et avoir plus de visibilité. Il est par exemple important de clarifier qu'un projet de RDI n'est pas une injection de capital.
- En ce qui concerne l'**accompagnement** des entreprises, il est préconisé de mettre en place des possibilités de consultation d'Innoviris préalablement à l'introduction d'une demande et de promouvoir l'accompagnement possible par d'autres organismes comme Sirris ou le CSTC. Ainsi une entreprise peut d'une façon flexible se concerter avec un conseiller d'Innoviris afin de voir si son projet entre dans le champ d'application des aides accordées par Innoviris, quel type de programme de financement répond à ses besoins, et comment préparer son dossier d'introduction au mieux.
- Afin d'inciter davantage d'entreprises à se lancer dans un projet de RDI, les éléments clés liés à la **procédure** sont les suivants:
 - Il s'agit d'abord de travailler sur une simplification administrative. Notons par ailleurs que la nouvelle formule des chèques innovation est un nouvel incitant intéressant à ce niveau ;
 - Quand il s'agit de stimuler les entreprises à collaborer avec des « collègues/concurrents » sur un projet de RDI, il est important de mettre en place une flexibilité au niveau de la procédure de gestion en cas de défection d'un des partenaires, afin que les barrières administratives soient limitées ;
 - De l'enquête ressort également clairement un besoin de bien justifier les raisons d'un refus d'un dossier. Un feedback à ce niveau est fortement apprécié et peut aider les entreprises à mieux préparer leur projet.
- Au niveau de la **trajectoire d'innovation et des instruments** d'aides aux entreprises, le Conseil souhaite mettre en avant les propositions suivantes :
 - Un premier point concerne une collaboration accrue avec la SRIB (et éventuellement les fonds universitaires). La SRIB et Brustart ont en main les outils pour aider les entreprises, via des prêts et des interventions dans le capital, à trouver les fonds pour commercialiser les résultats de leurs projets RDI. Innoviris pourrait dans ce cas être appelé à accorder un cautionnement technique qui confirme l'intérêt du projet et sa commercialisation, et aider à évaluer le niveau de risque impliqué ;
 - La formule des avances récupérables pourrait être activée afin de répondre à des besoins d'entreprises dans la phase de précommercialisation de leur projet RDI. L'enquête met

par ailleurs clairement en évidence qu'une partie importante des répondants (28%) est active dans l'innovation de type « marketing », un champ qui n'est actuellement pas couvert par les aides d'Innoviris.

- Au niveau des chèques innovation, le Conseil salue vivement cette initiative et recommande de l'élargir les prestataires, comme par exemple les universités ou les hautes écoles, sans évidemment toucher à l'enveloppe consacrée aux prestataires déjà impliqués ;
- Le Conseil estime que l'introduction du premier chercheur au sein d'une entreprise pourrait avoir un impact énorme sur l'introduction de RDI dans cette entreprise. Le programme Doctiris ne répond que partiellement à ce défi. Il devrait également pouvoir être introduit par l'entreprise (voir avis n°25 du CPS). Par ailleurs, le volet doctorat semble toutefois être un frein pour des entreprises qui ne sont pas actives dans la RDI. La formule des « stages en entreprise » formulée dans l'avis n°25 du Conseil devrait être étudiée à cet effet. ;
- Le Conseil encourage le Gouvernement et Innoviris à entreprendre des actions qui mèneraient à un décloisonnement des aides universitaires et entreprises. Une impulsion à collaborer entre académiques et industriels est fort souhaitable. L'exemple des pôles de compétitivités wallons, des anciens projets « cquality » ou d'autres instruments mérite d'être étudié.

Sources

Note préparatoire groupe de travail CPS : consommation budgétaire Innoviris, projets industriels – Innoviris – novembre 2014

Résultats enquête WG budget - Innoviris – Février 2015

ⁱ “promesse” de bloquer des fonds publics pour un projet sur le long terme

ⁱⁱ Les liquidations sont effectuées en plusieurs étapes pendant le projet de RDI. Une ou plusieurs tranches du montant engagé sont payées au bénéficiaire lorsque les obligations contractuelles sont accomplies (fourniture de rapport scientifique et/ou financier,...)

ⁱⁱⁱ Dans le cadre de l'AEE Construction Durable, une enquête Innovation Construction a été menée en 2014 afin de répertorier les pratiques et les défis du secteur de la construction durable (Innoviris-CSTC-CCBC-Impulse)